



## Amende espagnole "stupéfiant "

Par **manouchel**, le **12/05/2015** à **16:13**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu une lettre en recommandé du gouvernement espagnole il y à 15 jours à peu près. rnrnCette lettre fait référence à un contrôle effectué par la guardia civil datant du mois d'août 2014 avec en ma possession 3,5g de cannabis .rnrnIls me demandent maintenant de payé une amende de 400 euros.rnLe courrier n'est pas traduit en français et mon nom comporte une faute d'orthographe.rnrnJ'aimerais savoir quels serait les suites éventuelle à donner?rnrnDois-je payé mon amende au plus vite? rnEst-ce qu'il y a une majoration? rnY-a-t'il un moyen de la faire sauter (faute à mon nom) courrier non traduit...rny-a-t'il un délais de prescription pour ces affaires?rnQuels sont les risques si je ne paye pas cette amende?rnrnJe précise que je franchis la frontière plusieurs fois par ans et que je compte bien continué ma vie comme si de rien n'était.rnrnen vous remerciantrnrnemmanuel

Par **amajuris**, le **12/05/2015** à **18:16**

Bjr,rnsi vous ne payez pas, vous prendrez des risques à retourner en espagne.rnque le courrier soit écrit en espagnol, c'est normal.rnpour la prescription, il faut poser la question à un pénaliste espagnol;rnCdt

Par **manouchel**, le **13/05/2015** à **09:12**

Bonjour,rnrnEst ce que le consulat espagnole peut me renseigner sur les suites de cette affaires?rnrncordialement

Par **chaber**, le **13/05/2015** à **10:22**

bonjournnrnconsultez le lien ci-dessous plus récent qu'une circulaire de 2011rn  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15097.xhtml>